

COMPTE-RENDU SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL 5 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, place des tilleuls, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Étaient présents : ISAÏE Michel, COTHEREAU Claude, VOLATIER Valérie, SCHMID Cédric, GALEA Yves, LACOT Olivier, NASSOY Jocelyne, OVAERE Robert, VIDAL Pierre-Jean .

Secrétaire de séance : Valérie VOLATIER

Nombre de membres en exercice : 9

Date de la convocation : 29/08/2024

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Date d'affichage : 09/09/2024

Approbation compte-rendus des séances des 4 avril, 2 mai, 6 juin et 4 juillet 2024.

« POLÉMIQUE » PROJET ANTENNE TÉLÉPHONIE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune de St Jean de Vaux avait été sollicitée avant 2020 par l'opérateur SFR pour implanter une antenne de téléphonie afin de palier à une mauvaise couverture du réseau sur toute la vallée des Vaux. Passé la période COVID, le même opérateur a repris contact avec la commune de St Jean de Vaux. Les élus ont pris attache avec le service numérique du Grand Chalons et le maire de St Mard de Vaux, un terrain ayant été repéré par l'opérateur à la frontière avec St Mard de Vaux. Dès la première réunion, le Maire de St Mard de Vaux a immédiatement fait savoir qu'il était absolument contre l'implantation d'une antenne à cet endroit et que personne ne se plaignait d'une mauvaise réception. Une pétition en ligne a fait son apparition en juin, et des flyers ont été distribués récemment dans toutes les boîtes aux lettres de la vallée. Le vice-Président du Grand Chalons, Dominique JUILLOT, est récemment intervenu pour réunir les 4 maires des communes de St Jean de Vaux, St Mard de Vaux, St Denis de Vaux et Barizy le mardi 10 septembre pour évoquer ce projet.

1ère délibération - n°24/2024

OBJET : ASSOCIATION DÉVALLÉE - LOCATION SALLE DE RÉUNION ANNÉE 2024/2025

L'association la Dévallée a adressé un mail en mairie nous informant de la reprise de leur activité à compter du vendredi 20 septembre prochain. Il sollicite de nouveau la location de la salle communale dite de l'ancienne école pour 14 dates annoncées de septembre 2024 à juin 2025. Pour rappel, la salle leur était allouée contre une location de 150 €/an.

Le conseil municipal doit déterminer les modalités de location pour l'année 2024/2025.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de fixer à 150 € par an la location de la salle communale dite de l'ancienne école, 2 chemin du Moulin Brochat, à l'association de la Dévallée (domiciliée à St Mard de Vaux), pour l'année 2024/2025.
- cette recette sera encaissée sur le budget du CCAS de St Jean de Vaux.
- le maire émettra le titre de recette correspondant compte R 752 (revenus des immeubles) du budget du CCAS de St Jean de Vaux.

Il est rappelé qu'il faudra bien veiller à laisser la salle en bon état de propreté après chaque utilisation.

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalons sur Saône le 09/09/2024

Et publication le 09/09/2024 - ID 071-217104306-20240905-D24_24-DE

DEMANDE ACQUISITION COUR M CHAUVILLE - 2 CHEMIN DE L'OUCHE

La Mairie a reçu un courrier recommandé le 29 juillet dernier de M Thibaut CHAUVILLE, habitant du 2 chemin de l'Ouche, qui réitère sa demande d'acquisition d'un petit espace devant sa propriété. Jusqu'à présent, le conseil municipal a répondu négativement considérant l'étroitesse de la chaussée à cet endroit et le carrefour avec la RD 124 en haut de la place des tilleuls.

Les élus décident d'organiser une visite sur place le samedi 7 septembre à 9 h 30, pour visualiser le lieu plus précisément et prendre certaines mesures. Le Maire, l'adjoint en charge de la voirie, et messieurs LACOT, GALEA et OVAERE seront présents. Ce point sera débattu de nouveau à la prochaine séance d'octobre ou novembre.

AGENCEMENT PIÉTON VIRAGE RUE DE LA PISCINE - BAS DE LA PLACE DES TILLEULS

Plusieurs personnes se sont plaintes en mairie cet été des conditions de cheminement très peu sécurisées, voire dangereuses, entre le bas de la place des tilleuls et la piscine ou le camping municipal. La chaussée est très étroite, pas de cheminement piéton matérialisé, pas de marquage au sol. Considérant l'interdiction des traitements phytosanitaires, la végétation croit au pied des maisons ou des murs, envahissant le peu d'espace disponible, c'est joli, mais on ne peut plus passer... donc on marche sur la route, et certains véhicules roulent trop vite.

Le Maire a pris contact avec le STA du Chalonais (service technique du département, car nous sommes en bordure de route départementale) afin que des conseils nous soient apportés. La mairie attend la date de visite proposée et examinera leurs propositions d'aménagements de cette portion de route. Le Maire profitera de cette occasion pour évoquer l'éventuel création d'un petit rond-point à l'entrée de Saint Jean de Vaux (rue de la Piscine), en remplacement de l'aménagement actuel.

PROPOSITION MISE EN SENS UNIQUE DU CHEMIN DU MOULIN ROUSSOT

Certains élus jugent que l'instauration d'un sens unique serait logique sur cette voie considérant l'étroitesse et la présence de beaux murs en pierres sèches protégés.

Mise au vote : 8 votes « pour » et 1 « abstention » -

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'instaurer un sens unique du chemin du Moulin Roussot à compter du 1^{er} janvier 2025, avec l'instauration d'un céder le passage à l'intersection avec la rue de la piscine.

Dans ce même quartier, la mise en sécurité des abords du ruisseau et du bief alimentant le Moulin Roussot doit être étudié rapidement.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Camping :

Malheureusement, un vol de voiture et divers équipements de camping est à déplorer dans l'enceinte du camping.

Les recettes encaissées par le camping municipal au 31.08.2024 s'élèvent à environ 20500 euros.

Un remerciement est adressé par les élus à M Sébastien GREZGOREK pour le travail effectué et le sérieux pour la gestion des arrivées et départs des campeurs_

Bâtiments :

RAS

Voirie :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du mail de Mme Adeline NIVOT, habitante du n°1 rue de la piscine, qui demande un marquage au sol pour passage piéton à rénover, et éventuellement l'implantation d'un miroir de voirie.

Considérant la visite prochaine du Service Territorial d'Aménagement du Chalonais en vue de sécuriser la zone, le marquage du passage piéton sera défini et l'intérêt d'installer un miroir de voirie sera évoqué avec eux.

QUESTIONS DIVERSES

Jours de demande d'utilisation par Christine HAUSSON de la salle dite de l'ancienne école (gym et relaxation) : mercredi 2 séances : 17h30 et 20h30 - jeudi 1 séance de 10h30 à 11h30 - vendredi 2 séances : 9h30 et 11h30. Sauf pendant les vacances scolaires.

Pour information, le conseil départemental va poursuivre son programme de numérisation des registres d'État Civil. Ce projet est intégralement pris en charge par le département. Le premier tiers du XXe siècle est concerné. Une précédente opération a déjà eu lieu. Cela permet aux usagers de pouvoir consulter gratuitement les actes d'état civil.

Prochaine séance de conseil municipale prévue le 3 octobre 2024 à 20 .

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h44.